

OMPI



WO/GA/WG-CR/4/INF/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 mai 2001

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

GROUPE DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI SUR LA RÉFORME STATUTAIRE

**Quatrième session
Genève, 18 – 21 juin 2001**

**ORGANES EXÉCUTIFS DE CERTAINES ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES**

Document établi par le Secrétariat

1. À la troisième session du Groupe de travail sur la réforme statutaire (ci-après dénommé “groupe de travail”), qui s’est tenue en mars 2001, le Secrétariat a fourni au groupe de travail un document résumant les informations reçues des organisations du système commun des Nations Unies ainsi que de l’Organisation mondiale du commerce sur leurs organes exécutifs (voir le document WO/GA/WG-CR/3/INF/2).

2. À la session susmentionnée, il a été demandé au Secrétariat de modifier le document précité de manière à y indiquer les attributions des organes exécutifs des différentes organisations (voir le paragraphe 51 du document WO/GA/WG-CR/3/6). Les attributions de ces organes exécutifs figurent maintenant dans la dernière colonne du tableau intitulé “Organes exécutifs de certaines organisations intergouvernementales”, qui fait l’objet de l’annexe du présent document.

[L’annexe suit]

ANNEXE

ORGANES EXÉCUTIFS DE CERTAINES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

(SITUATION AU 30 AVRIL 2001)

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (130)	Conseil des gouverneurs	35 (43 après l'entrée en vigueur de l'amendement adopté en 1999)	En général cinq fois par an	Dix membres (les plus avancés dans le domaine des techniques ayant trait à l'énergie atomique) sont désignés par le Conseil des gouverneurs sortant. Les autres sont élus par la Conférence générale, qui est composée de tous les membres de l'Agence : 25 membres compte dûment tenu du critère de représentation équitable, dont <u>au moins</u> cinq d'Amérique latine, quatre d'Europe occidentale, trois d'Europe orientale, quatre d'Afrique, deux du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, un de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, un d'Extrême-Orient	<ul style="list-style-type: none"> – Examine les comptes, le programme et le budget de l'AIEA et fait des recommandations à cet égard à la Conférence générale, et examine les demandes d'adhésion; – approuve les accords de garanties et la publication des normes de sécurité de l'AIEA; – nomme, avec l'approbation de la Conférence générale, le directeur général de l'AIEA.

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
Banque mondiale (182)	Conseil des administrateurs	12 Chaque administrateur nomme un suppléant	Aussi souvent que nécessaire. En général en session permanente	Cinq des administrateurs sont nommés (un par chacun des cinq membres qui sont les plus gros actionnaires). Sept des administrateurs sont élus par tous les autres États membres. Le président de la Banque mondiale préside le Conseil des administrateurs.	– Examine les propositions de prêt et de crédit présentées par le président et a un pouvoir de décision à cet égard tout comme en ce qui concerne les mesures relatives à la conduite des opérations générales de la Banque; – présente au Conseil des gouverneurs, pendant sa réunion annuelle, un état vérifié des comptes, un budget administratif et un rapport annuel sur les opérations et la politique de la Banque; – les administrateurs sont membres d’au moins un des cinq comités permanents qui aident le Conseil à assumer ses responsabilités en matière de contrôle grâce à un examen approfondi de la politique et des pratiques suivies.
Fonds international de développement agricole (FIDA) (161)	Conseil d’administration	18 membres et 18 membres suppléants	Trois sessions ordinaires annuelles	Les membres du Conseil d’administration sont nommés pour un mandat de trois ans et choisis à partir de trois listes selon les modalités ci-après. La liste A (comprenant 22 États membres de l’OCDE) : huit membres et	– Décide du programme de travail, approuve les projets, programmes et dons ainsi que les demandes d’adhésion et d’engagement du personnel au

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
				<p>huit membres suppléants; la liste B (comprenant 12 États membres de l'OPEP) : quatre membres et quatre membres suppléants; la liste C (comprenant 127 États), divisée en trois sous-listes (C1 : Afrique, C2 : Europe, Asie et Pacifique, C3 : Amérique latine et Caraïbes); deux membres et deux membres suppléants sont choisis dans chaque sous-liste (priorité est donnée au bailleur de fonds le plus important). Toutes les nominations sont ratifiées par le Conseil des gouverneurs, qui est composé de tous les États membres du FIDA.</p> <p>Normalement, le président du Conseil d'administration est aussi président du FIDA.</p>	<p>sein de l'Organisation;</p> <p>– adopte ou recommande des mesures, soumises à l'approbation finale du Conseil des gouverneurs, en ce qui concerne les questions relatives au budget administratif annuel.</p>
<p>Fonds monétaire international (FMI) (183)</p>	<p>Conseil d'administration</p>	<p>24 administrateurs</p> <p>Chaque administrateur désigne un suppléant</p>	<p>Se réunit fréquemment, en général trois jours par semaine</p>	<p>Les administrateurs sont désignés ainsi : cinq sont nommés (et peuvent être remplacés à tout moment) par les membres ayant les quotes-parts les plus élevées au sein du FMI. Les autres administrateurs sont élus par les autres groupes de membres (pour un mandat de deux ans).</p> <p>Le directeur général du FMI préside le conseil d'administration.</p>	<p>Supervise la mise en œuvre des politiques définies par les gouvernements membres par le biais du Conseil des gouverneurs.</p>

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (185)	Conseil	33	Trois sessions ordinaires annuelles	Le Conseil est élu tous les trois ans par l'Assemblée (qui est composée de tous les membres de l'Organisation).	<ul style="list-style-type: none"> – Met en œuvre les directives de l'Assemblée et gère les finances de l'Organisation; – nomme les membres du Comité du transport aérien et de la Commission de navigation aérienne et définit les tâches de ces organes; – nomme le secrétaire général de l'Organisation et prend les dispositions nécessaires pour la nomination d'autres membres du personnel le cas échéant; – adopte des normes internationales et des pratiques recommandées; et – rend compte à l'Assemblée et aux États membres de toute infraction à la Convention relative à l'aviation civile internationale.
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (181)	Conseil	49	Trois sessions biennales	Les membres du Conseil de la FAO sont élus pour un mandat de trois ans par la Conférence de la FAO, qui est composée de tous les membres de l'Organisation. Principes régissant la désignation : i) représentation	Agit en tant qu'organe exécutif de la Conférence et exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par la Conférence.

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
				géographique équilibrée; ii) participation des États contribuant largement au succès de l'Organisation; iii) renouvellement des membres pour permettre au plus grand nombre possible d'États de participer.	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (188 + 5 associés)	Conseil exécutif	58	Cinq fois par exercice biennal en session ordinaire	Les membres du Conseil exécutif sont élus par la Conférence générale, qui est composée de tous les États membres de l'UNESCO.	<ul style="list-style-type: none"> – Recommande l'admission d'États non membres de l'Organisation des Nations Unies et convoque des conférences non gouvernementales sur l'éducation, les sciences et les humanités ou la diffusion du savoir; - recommande un candidat pour le poste de directeur général en vue de sa nomination par la Conférence générale; – fait des recommandations en ce qui concerne les invitations adressées aux ONG pour les sessions de la Conférence générale et approuve des arrangements consultatifs pour les ONG et des arrangements formels avec les organisations intergouvernementales spécialisées;

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
					<p>– établit l’ordre du jour de la Conférence générale, examine le programme de travail de l’Organisation et les prévisions budgétaires correspondantes soumises par le directeur général, et formule des recommandations y relatives à l’intention de la Conférence générale.</p>
<p>Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (169)</p>	<p>Conseil du développement industriel</p>	<p>53</p>	<p>Au moins une session ordinaire tous les ans</p>	<p>Les membres du Conseil sont élus par la Conférence générale (composée de tous les États membres de l’ONUDI) compte dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable. En général, 33 membres doivent être issus du “Groupe A” et du “Groupe C”, 15 du “Groupe B” et cinq du “Groupe D”, ces groupes correspondant à un classement établi par l’Assemblée générale des Nations Unies.</p>	<p>– Sous l’autorité de la Conférence, examine la mise en œuvre du programme de travail approuvé et du budget régulier et du budget opérationnel correspondants ainsi que d’autres décisions de la Conférence;</p> <p>– recommande à la Conférence un barème des quotes-parts pour les dépenses inscrites au budget ordinaire et fait rapport à la Conférence à chaque session ordinaire sur ses activités;</p> <p>– demande aux membres de fournir des informations sur leurs activités relatives aux travaux de l’Organisation;</p>

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
					<ul style="list-style-type: none"> – conformément aux décisions de la Conférence et compte tenu des éléments intervenant entre les sessions du Conseil ou de la Conférence, autorise le directeur général à prendre les mesures que le Conseil considère comme nécessaires pour faire face à des événements imprévus; – si le poste de directeur général devient vacant entre des sessions de la Conférence, nomme un directeur général par intérim qui exercera ses fonctions jusqu’à la prochaine session ordinaire ou extraordinaire de la Conférence; et – élabore l’ordre du jour provisoire des sessions de la Conférence.
Organisation internationale du Travail (OIT) (175)	Conseil d’administration	56 membres titulaires et 66 membres adjoints	Trois sessions annuelles	Les membres du Conseil d’administration sont nommés pour trois ans. Ils sont choisis parmi les groupes des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Le groupe des gouvernements nomme 18 membres, et 10 membres dont l’importance industrielle est la plus considérable. Le groupe des	Arrête la politique de l’OIT, établit l’ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, adopte le projet de programme et de budget de l’Organisation qui est ensuite soumis à la Conférence et élit le directeur général.

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
				<p>employeurs et le groupe des travailleurs nomment 14 membres chacun.</p> <p>Le groupe des gouvernements désigne 28 membres adjoints et les groupes des employeurs et des travailleurs désignent 19 membres chacun.</p>	
<p>Organisation maritime internationale (OMI) (158)</p>	<p>Conseil</p>	<p>32 (40 après l'entrée en vigueur de l'amendement adopté en 1993)</p>	<p>Tous les six mois</p>	<p>Les membres sont élus tous les deux ans par l'Assemblée, qui est composée de tous les États membres de l'OMI.</p> <p>L'Assemblée doit tenir compte des principes suivants : huit membres doivent être élus parmi les États les plus engagés dans la fourniture de services de transport maritime internationaux, huit membres parmi les États les plus engagés dans le trafic maritime international, 16 membres parmi les États concernés par le transport maritime ou la navigation, l'élection de ces derniers devant assurer la répartition géographique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Examine le projet de programme de travail et les prévisions budgétaires établis par le secrétaire général, et établit et soumet à l'Assemblée le programme de travail et le budget de l'Organisation; – reçoit des rapports, des propositions et des recommandations de divers comités et les transmet à l'Assemblée, avec ses observations et ses recommandations; – avec l'approbation de l'Assemblée, nomme le secrétaire général et fixe les conditions d'emploi du secrétaire général et d'autres fonctionnaires; – fait rapport à l'Assemblée et

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
					<p>lui soumet les états financiers de l'Organisation, avec ses observations et recommandations;</p> <p>– conclut des accords ou prend des dispositions (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée) portant sur les relations de l'Organisation avec d'autres organisations;</p> <p>– assume toutes les attributions de l'Organisation entre les sessions de l'Assemblée.</p>
<p>Organisation mondiale de la santé (OMS) (191)</p>	<p>Conseil exécutif</p>	<p>32 (34 après l'entrée en vigueur de l'amendement adopté en 1998)</p>	<p>Deux fois par an</p>	<p>Les membres sont élus par l'Assemblée mondiale de la santé pour un mandat de trois ans. Les élections ont lieu tous les ans et elles sont échelonnées afin de garantir un renouvellement approprié. La composition du Conseil exécutif est fondée sur le critère de la représentation géographique, consacré par une pratique constante sinon par écrit.</p>	<p>– Donne des consultations et applique les décisions et directives de l'Assemblée;</p> <p>– établit l'ordre du jour des réunions de l'Assemblée;</p> <p>– soumet à l'Assemblée pour examen et approbation un programme de travail général et prend toute mesure d'urgence dans le cas d'événements exigeant une action immédiate, par exemple autoriser le directeur général à prendre les mesures nécessaires pour</p>

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
					combattre des épidémies.
Organisation mondiale du commerce (OMC) (140)	aucun (tous les organes principaux et subsidiaires de l'OMC sont composés de représentants de tous les membres)	-	-	-	Pas d'organe exécutif
Société financière internationale (SFI) (174)	Conseil d'administration	24	Se réunit fréquemment (par exemple, deux fois par semaine)	Six membres sont désignés par un seul État et 18 membres représentent des groupes de pays. Sont membres de plein droit les administrateurs de la Banque mondiale. Le président du Conseil d'administration de la SFI est également président de la SFI et de la Banque mondiale.	– Chargé de la gestion générale des affaires de la Société; – approuve les opérations de financement des projets.
Union internationale des télécommunications (UIT) (189)	Conseil	46 (ce nombre ne doit pas excéder 25% du nombre total des États membres)	Sessions ordinaires annuelles	La Conférence de plénipotentiaires, composée de tous les États membres de l'UIT, élit les membres du conseil en tenant dûment compte de la nécessité d'une répartition équitable des sièges parmi les cinq régions administratives de l'UIT au niveau mondial : Région A (Amérique), Région B (Europe de	– Agit en tant qu'organe directeur de l'Union dans l'intervalle des sessions de la Conférence de plénipotentiaires; – prend des mesures pour faciliter la mise en œuvre par les membres des dispositions de la constitution, de la convention,

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
				<p>l'ouest), Région C (Europe orientale), Région D (Afrique), Région E (Asie et Australie).</p> <p>Le Secrétaire général de l'UIT assume la fonction de secrétaire du Conseil.</p>	<p>des règlements administratifs, des décisions de la Conférence de plénipotentiaires et des décisions prises dans d'autres conférences et réunions de l'Union;</p> <p>– examine les questions de politique générale relatives aux télécommunications compte tenu des lignes directrices données par la Conférence de plénipotentiaires;</p> <p>– assure la coordination efficace des travaux de l'Union et exerce un contrôle financier effectif sur le Secrétariat général et les trois Secteurs de l'Union;</p> <p>– contribue au développement des télécommunications dans les pays en développement par tout moyen à sa disposition.</p>

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres	Attributions
Union postale universelle (UPU) (189)	Conseil d'administration	40	Sessions annuelles	Les membres sont élus selon une répartition géographique équitable. La moitié, au moins, des membres est renouvelée à chaque congrès. Aucun membre ne peut être élu trois fois de suite par le Congrès.	<ul style="list-style-type: none"> – Supervise les activités de l'Union entre les congrès; – promeut, coordonne et supervise toutes les formes d'assistance technique en matière postale; – examine et approuve le budget annuel et les comptes de l'Union et établit le règlement financier de l'Union; et – nomme ou promeut des fonctionnaires au grade de sous-directeur général.

[Fin de l'annexe et du document]